



Yaoundé, le ... février 2023

CIRCULAIRE N° 002 RDPC/PN DU 16 FEV 2023 Relative
à la campagne électorale pour l'élection des sénatrices
et des sénateurs du 12 mars 2023

LE PRESIDENT NATIONAL

À

- Monsieur le Secrétaire Général du Comité Central ;
- Mesdames et Messieurs :
 - les Membres du Secrétariat Général du Comité Central ;
 - la Présidente du Bureau National de l'OFRDPC
 - les Chefs des Délégations Permanentes Régionales et Départementales du Comité Central ;
 - le vice-Président du Bureau National de l'OJRDPC ;
 - les Présidentes, Présidents et membres des Bureaux des Organes de base RDPC, OFRDPC et OJRDPC ;
 - les responsables des Commissions de campagne électorale ;
- l'ensemble des militantes, militants, sympathisants, amis et électeurs du RDPC ;

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En vertu des dispositions pertinentes de la loi électorale, la campagne électorale pour l'élection des sénateurs et des sénatrices du 12 mars 2023 démarre le 25 février 2023 et s'achève le 11 mars 2023 à minuit.

C'est une période d'intense activité au cours de laquelle tout est à mettre en œuvre afin que le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais obtienne la victoire optimale lors du scrutin, en remportant la majorité absolue dans toutes les circonscriptions électorales.

Dans cette perspective, je vous invite à conduire la campagne électorale du Parti en équipe, dans la discipline, avec méthode et rigueur, en excluant toute forme d'improvisation, suivant les modalités définies ci-dessous.

II. DES STRUCTURES DE LA CAMPAGNE

Les structures de la campagne électorale du RDPC pour l'élection des sénateurs du 12 mars 2023 sont les suivantes :

A- LE SECRETARIAT GENERAL DU COMITE CENTRAL

Sous l'autorité du Secrétaire Général du Comité Central, le Secrétariat Général du Comité Central est responsable de l'impulsion et de la coordination générale de la campagne électorale du RDPC sur l'ensemble du territoire national.

A ce titre, il assure :

- l'élaboration de la stratégie nationale de campagne ;
- les relations avec ELECAM ;
- la représentation du RDPC auprès des structures nationales appropriées ;
- la campagne électorale du RDPC dans les médias nationaux ;
- le suivi du contentieux électoral ;
- le suivi général de la campagne.

Le Secrétariat Général du Comité Central est doté d'un Secrétariat Technique et de Sous-Commissions dont les membres sont désignés par une note du Secrétaire Général du Comité Central.

B- LA COMMISSION REGIONALE DE CAMPAGNE

La Commission Régionale de Campagne assure la coordination de la campagne électorale du RDPC dans la région.

A ce titre, elle est chargée :

- de la mise en œuvre, du suivi et de la déclinaison de la stratégie nationale de campagne à l'échelon régional ;
- des relations avec les démembrements régionaux d'ELECAM ;
- de la supervision des activités des Commissions Départementales de Campagne ;
- des actions de communication au niveau régional ;
- de la collecte des résultats des listes du RDPC et de leur transmission au Secrétariat Général du Comité Central ;
- des contacts divers au niveau régional.

Le Président, les membres et les chargés de mission de la Commission Régionale de Campagne sont désignés par une note du Secrétaire Général du Comité Central.

C- LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CAMPAGNE

La Commission Départementale de Campagne assure l'animation de la campagne électorale du RDPC dans le département.

A ce titre, elle est chargée :

- de la mise en œuvre, du suivi et de la déclinaison de la stratégie nationale de campagne à l'échelon départemental ;
- des actions de communication au niveau départemental ;
- des relations avec les démembrements départementaux d'ELECAM ;
- de l'encadrement des Commissions Communales de Campagne ;
- de l'accompagnement des conseillers municipaux et des conseillers régionaux RDPC et autres le jour du vote ;
- de la désignation des scrutateurs du RDPC dans les bureaux de vote ;
- du suivi des opérations de vote et de dépouillement des votes ;
- de la collecte des résultats de la liste du RDPC et de leur transmission à la Commission Régionale de Campagne ;
- de l'information du Secrétariat Général du Comité Central sur les situations sujettes à contentieux ;
- des contacts divers au niveau départemental.

Le Président, les membres et les chargés de mission de la Commission Départementale de Campagne sont désignés par une note du Secrétaire Général du Comité Central.

D- LA COMMISSION COMMUNALE DE CAMPAGNE

La Commission Communale de Campagne assure la mise en œuvre de la campagne électorale dans la commune.

A ce titre, elle est chargée :

- du suivi et de l'encadrement quotidien des conseillers municipaux et des conseillers régionaux RDPC et autres dans un rapport de grande proximité, jusqu'au jour du scrutin ;
- de la conquête de nouveaux électeurs ;
- des relations avec les autorités administratives et traditionnelles locales ;
- de la veille politique au niveau local ;
- des contacts divers au niveau communal.

Le Président, les membres et les chargés de mission de la Commission Communale de Campagne sont désignés par une note du Secrétaire Général du Comité Central.

III. DE LA REPRESENTATION DU RDPC DANS LES COMMISSIONS ÉLECTORALES

Conformément à la loi électorale, le RDPC se fait représenter dans les diverses commissions du processus électoral par des militants dûment mandatés, désignés par les commissions de campagne territorialement compétentes.

A cet effet, la désignation de nos camarades s'effectue sur la base des critères d'engagement, de dévouement, de loyalisme, d'expérience et de disponibilité.

Naturellement, la défense des intérêts légitimes du RDPC dans les différentes commissions électorales s'opère dans le respect de la loi, des autorités politiques et des autres acteurs impliqués dans le processus.

IV. DES DISPOSITIONS FINALES


En tant que formation politique jouissant de la confiance de la grande majorité de nos compatriotes, le RDPC nourrit les ambitions légitimes de remporter brillamment le scrutin du 12 mars prochain. Il entend le faire dans la transparence, avec le vote de la grande majorité des conseillers municipaux et régionaux, autour de ses idéaux et de son projet.

L'implication et l'engagement personnels de nos candidates et candidats, dans une démarche collective, sont primordiaux pendant la campagne électorale au cours de laquelle ils interviennent, à tous les niveaux, les listes étant celles du RDPC et non celles d'un individu.

J'en appelle donc à la mobilisation de nos compatriotes de bonne volonté, des militantes et des militants, sympathisants, amis et électeurs du RDPC, pour une grande sensibilisation des populations sur les enjeux de l'élection des sénateurs à venir, d'une part, et, d'autre part, sur la nécessité d'un vote total et global en faveur des listes du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais dans toutes les circonscriptions électorales.

J'attache le plus grand prix à la stricte application et à l'observation des dispositions de la présente circulaire dont le Secrétaire Général du Comité Central est chargé de l'exécution.

Yaoundé, le 16 FEV 2023

Le Président National,

PAUL BHA